

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2013

ATTRIBUTIONS DU GARDE DES SCEAUX ET DES MAGISTRATS DU MINISTÈRE
PUBLIC EN MATIÈRE DE POLITIQUE PÉNALE ET D'ACTION PUBLIQUE - (N° 1047)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Le Bouillonec

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en ce qui concerne tant la prévention que la »

les mots :

« tant en matière de prévention que de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.